



Conseil de sécurité

Soixante-quinzième année

8763^e séance

Vendredi 2 octobre 2020, à 10 heures
New York

Provisoire

Président : M. Kuzmin (Fédération de Russie)

Membres :

Afrique du Sud	M. Matjila
Allemagne	M. Sautter
Belgique	M ^{me} Van Vlierberge
Chine	M. Yao Shaojun
Estonie	M. Jürgenson
États-Unis d'Amérique	M. Turner
France	M. Benaabou
Indonésie	M. Djani
Niger	M. Aougi
République dominicaine	M. Singer Weisinger
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Farrey
Saint-Vincent-et-les Grenadines	M ^{me} King
Tunisie	M. Ladeb
Viet Nam	M. Dang

Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la résolution 2491 (2019)
(S/2020/876)

* Nouvelle publication, le 6 octobre 2020, pour raisons techniques

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Remerciements au Président sortant

Le Président (*parle en russe*) : Je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M. Abdou Abarry, Représentant permanent du Niger, qui a assuré la présidence du Conseil pendant le mois de septembre. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Abarry et à toute son équipe pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel ils ont dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la résolution 2491 (2019) (S/2020/876)

Le Président (*parle en russe*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Autriche, de la Bulgarie, de Chypre, de la Croatie, du Danemark, de l'Espagne, de la Finlande, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Irlande, de la Lettonie, de la Lituanie, du Luxembourg, de Malte, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la République tchèque, de la Roumanie, de la Slovaquie, de la Slovénie et de la Suède à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2020/957, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par l'Allemagne, l'Autriche, la Bulgarie, la Belgique, Chypre, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, la Norvège, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie et la Suède.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2020/876, qui contient le rapport du Secrétaire général soumis en application de la résolution 2491 (2019).

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Belgique, Chine, République dominicaine, Estonie, France, Allemagne, Indonésie, Niger, Fédération de Russie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Afrique du Sud, Tunisie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Viet Nam

Le Président (*parle en russe*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2546 (2020).

La séance est levée à 10 h 10.